



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles**

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL PORTANT AUTORISATION DE FOUILLE ARCHÉOLOGIQUE PRÉVENTIVE

SRA N° 2025/A125 EN DATE DU 06 MAI 2025

Le préfet de la région Grand Est
Préfet de la zone de défense et de sécurité Est
Préfet du Bas-Rhin

VU le code du patrimoine et notamment son livre V, titre II, relatif à la législation et à la réglementation de l'archéologie préventive et plus particulièrement son article R523-46 ;

VU le décret du 10 octobre 2024 portant nomination de Monsieur Jacques WITKOWSKI, Préfet de la région Grand Est, Préfet de la zone de défense et de sécurité Est, Préfet du Bas-Rhin à compter du 28 octobre 2024, date de son installation ;

VU l'arrêté de la ministre de la Culture en date du 7 janvier 2025 nommant Madame Isabelle CHARDONNIER directrice régionale des affaires culturelles de la région Grand-Est à compter du 3 février 2025 ;

VU l'arrêté préfectoral n°2025/12 en date du 24 janvier 2025 de Monsieur Jacques WITKOWSKI, préfet de la région Grand-Est portant délégation de signature (en matière d'administration générale) à Madame Isabelle CHARDONNIER, directrice régionale des affaires culturelles de la région Grand-Est ;

VU l'arrêté 2025/01 du 3 février 2025 portant subdélégation de signature aux agents de la direction régionale des affaires culturelles (compétences générales) ;

VU l'arrêté SRA n° 2019/A134 en date du 11 avril 2019 portant prescription de fouille archéologique préventive à Eckwersheim, modifié par l'arrêté SRA n°2020/A418, modifié par l'arrêté SRA n°2023/A163 ;

VU le contrat de fouille signé entre l'aménageur et Archéologie Alsace ;

VU la proposition de responsable scientifique faite par l'opérateur dans son projet scientifique d'intervention, annexé au contrat de fouille susvisé ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Deltaménagement est autorisé à réaliser la fouille archéologique prescrite par l'arrêté susvisé, sise en :

région : **Grand Est** n° opération : **017257**
département : **Bas-Rhin**
commune : **Eckwersheim**
adresse : **rue des Fleurs**
parcelles : **secteur 29 parcelles 485, 486, 884 ; secteur 35 parcelles 1, 2, 125, 152**
aménageur : **Deltaménagement, 9A rue Saint Léon IX, 57850 Dabo**

Article 2 : La responsabilité scientifique de cette opération est confiée à Mathias Higelin (Archéologie Alsace)

Article 3 : Le présent arrêté vaut autorisation pour le ou la responsable scientifique d'utiliser du matériel permettant la détection d'objets métalliques, dans le strict cadre de cette opération et exclusivement sur les terrains concernés par la prescription, en application des articles L. 542-1 et R. 542-1 du code du patrimoine. Les résultats des éventuelles prospections seront intégrés au rapport de fouille.

Article 4 : Le présent arrêté peut être contesté devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa réception.

Article 5 : La Directrice régionale des affaires culturelles de la région Grand Est est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à l'aménageur, à l'opérateur et au responsable scientifique.

Pour le préfet de la région Grand-Est
et par délégation,
Pour la directrice régionale des affaires culturelles
et par subdélégation,
Le conservateur régional de l'archéologie

Nicolas PAYRAUD

Arrêté notifié à :

*Deltaménagement
Archéologie Alsace
Mathias Higelin*

Copie pour information à :

*Mairie d'Eckwersheim
Eurométropole de Strasbourg*